****

**CORONAVIRAUS Compte rendu de la réunion avec Madame la Rectrice 5 mars**

Madame la Rectrice explique en préambule que la situation est extrêmement évolutive. On peut avoir des nouvelles consignes du Ministère de la santé et l’ARS à tout instant.

But de la réunion : Répondre aux demandes des Organisations syndicales. Informer, échanger.

**Deux problématiques :**

* Eviter la propagation
* Assurer la continuité du service public

La présence des Chefs de bureau DPE aurait été intéressante car des situations personnelles doivent être évoquées.

Déclaration inter syndicale et déclaration de l’UNSA EDUCATION

**Situation à Crépy en Valois**

La Rectrice a suivi l’avis de l’ARS. Bien que les 14 jours aient été dépassés (vacances), les cours n’ont pas repris et les collègues ont été invités à une visite médicale lundi. Mme la Rectrice ne veut pas que les élèves et les personnels soient filmés lors des visites médicales. Elle était dans l’établissement concerné (collège Jean de La Fontaine) le deux mars avec les personnels.

**Pour les clusters**

Une consultation gratuite sera proposée pour tous les 2 300 personnels des zones clusters et évaluation si nécessaire.

**Questions pratiques**

Des questions pratiques se posent dans les établissements et les écoles: du savon dans les toilettes. Les CR et CD sont alertés. Un point quotidien est fait avec les Présidents. Le savon : tous les savons liquides sont bons. Surtout pas de savon solide !

Pour les masques l’évaluation est en cours.

Les bureaux de vote aux élections municipales dans les écoles : l’ARS juge de cette question.

Madame la Rectrice a interpellé les CR et CD pour l’entretien courant des locaux.

Si un élève tousse on n’est pas médecin. Alerter les parents.

Si les personnes sont obligées de rester chez elles, maintien total de la rémunération (résidant ou travaillant dans les zones clusters).

Pour les réunions et les journées portes ouvertes : interdiction dans l’Oise. C’est le Préfet qui décide. Dans la mesure du possible dans la Somme et dans l’Aisne, on reporte.

Les voyages scolaires à l’étranger où dans les zones de clusters sont annulés.

**Quid des stages en LP ?**

Certains élèves de LP devaient faire leur stage en EHPAD. Ces PFMP seront certainement annulées. Madame la Rectrice explique qu’on étudiera les situations au cas par cas avec bienveillances. Pour les élèves de première année on rattrapera quand on pourra. Pour les terminales il y aura éventuellement des dérogations sur justificatif pour les semaines de stage manquantes. Les élèves concernés seront signalés auprès de la DEC.

**Mise à jour de la Foire aux questions**

En ce qui concerne la FAQ du Ministère les OS demandent que les mises à jour soient signalées pour ce qui est nouveau mais aussi ce qui a disparu car la situation à évolué.

Cette foire aux questions semble donner une information précise et complète. Par contre elle est peu fluide à utiliser.

**Situation des personnes présentant des fragilités**

On demande la possibilité d’être en retrait pour les personnels et les élèves fragiles ou ayant une personne fragile dans leur entourage. En fait ce point a été rajouté aujourd’hui dans la FAQ. Le Médecin de famille peut signifier la nécessité d’un éloignement. Ce n’est pas un arrêt de travail. Une liste des pathologies concernées est en construction.

**Extrait de la FAQ du 5 mars :**

***Quelles sont les recommandations pour les élèves et personnels particulièrement fragiles face au virus coronavirus Covid-19 ?***

*En tout premier lieu ces personnes doivent appliquer les "gestes barrière" préconisés par les autorités sanitaires.*

*Concernant les élèves le médecin traitant ou, à titre conservatoire le médecin de l’éducation nationale, peut signifier la nécessité d’une éviction scolaire. L’élève bénéficie alors de la continuité pédagogique, afin de limiter l’exposition au coronavirus Covid-19 en cas de risque particulier lié à une pathologie chronique.*

*Concernant les personnels, le médecin traitant ou, à titre conservatoire le médecin de prévention, peut signifier la nécessité d’un éloignement du milieu professionnel habituel, pour limiter l’exposition au coronavirus Covid-19 en cas de risque particulier lié à une pathologie chronique. Un travail à distance est alors proposé au personnel concerné ou si cela n’est pas possible, une autorisation spéciale d’absence (ASA).*

Les collègues qui ont déjà été mis en arrêt de travail par précaution parce que souffrant d’une pathologie chronique, doivent prendre contact avec le Rectorat pour transformer l’arrêt maladie en autorisation d’absence. Si la pathologie est dans la liste établie, ils n’auront pas de jour de carence. Des consignes vont être passées.

**Continuité pédagogique**

Beaucoup de communication du Ministère sur le travail numérique et la continuité pédagogique mais dans la réalité on fait ce qu’on peut. Il faut rappeler que le mieux est un Professeur dans une classe.

Madame la Rectrice en convient. La situation est inédite et il ne faut pas couper le lien.

Attention à la protection des données personnelles, webcam…

On réfléchit à des adaptations pour les élèves en situation de handicap.

**Communes périphériques des clusters**

C’est là que l’on rencontre des problèmes de cohérence.

Inquiétude des personnels en particulier sur Senlis et Compiègne.

Dans certaines communes de l’Oise la moitié des élèves ne viennent pas en cours. On demande aux collègues de faire classe tout en mettant en ligne leurs cours. Mme la Rectrice dit qu’il n’y a pas d’injonction académique. Il n’y a pas d’obligation pour les personnels.

Des enfants sont scolarisés hors cluster mais en we chez un parent en cluster. Il n’y a pas de consignes pour l’instant. L’enfant peut aller en cours.

Pour les personnels itinérants ils continuent leur mission s’ils sont hors clusters.

Les établissements en zone couronne sont fragilisés. Il faut des solutions spécifiques.

A Méru le Maire a fermé les gymnases et la piscine. Pb pour les cours d’EPS.

Dans une commune on demande aux agents de ne plus accueillir les élèves à la grille. Les PE sont-ils eux immunisés ?

**Quid du passage au stade 3 ?**

Des mesures sont elles déjà envisagées ? Madame la Rectrice n’a pas d’idées précises. Le Ministre ne souhaite pas que les écoles et les établissements ferment. Mais la situation est évolutive. Il est nécessaire d’être réactif mais dans tous les cas on se conformera aux prescriptions de l’ARS.

**Voyages scolaires en dehors des clusters et de l’étranger**

Décision au cas par cas. Les IA sont là pour aider les Chefs d’établissement et les IEN de circo les Directions d’école. Pour l’aspect financier on étudie les assurances annulation et l’assurance globale de l’établissement. Des documents peuvent être apportés par l’administration pour étayer le dossier de demande de remboursement.

**Risque pour les Examens et concours.**

Certains candidats résident dans des clusters. Des salles supplémentaires prévues pour les isoler. Mais attention à la stigmatisation.

Là encore des consignes sont données sur la FAQ

**Délai de fermeture des établissements ?**

Pour l’instant 14 jours mais ce délai peut être rallongé ou raccourci selon les consignes de l’ARS.

**Questions diverses**

Question : Signature des parapheurs par les personnels d’encadrement confinés. Pas de consigne pour l’instant.

Question : Quid du lavage des mains des PE qui ne peuvent quitter leur classe toutes les heures ? Besoin de gel hydro alcoolique.

En fait il faudra s’adapter en fonction des situations locales.

Fin de la réunion vers 18h30

Remarques : Réunion franche et constructive. Du dialogue social intelligent.